Service public

Fédération syndicale SUD
Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne

tél. 021 / 351 22 50
e-mail info@sud-vd.ch
site www.sud-vd.ch

Lausanne, le 20 novembre 2026

Conseil d'Etat, Grand Conseil : leurs menaces, notre lutte

Le conflit qui nous oppose au Conseil d'État connaît un saut qualitatif. L'entrée en lutte du mouvement de la jeunesse, aux côtés du mouvement syndical en convergence des luttes, est un facteur décisif.

Mais, du côté du Conseil d'État et des factions parlementaires qui le soutiennent et le débordent, les choses changent aussi. Et vite.

Le Conseil d'État a annulé la rencontre qu'il devait tenir avec les syndicats sur les questions d'égalité le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette déplorable décision doit être lue comme un signe de mépris envers les femmes travailleuses et à tous·tes les salarié·es. Elle est aussi un coup délibérément porté au droit de négociation des syndicats. Même les maigres informations que ce gouvernement devait donner aux syndicats sur sa politique d'austérité renforcée, dans l'objectif du retour à l'équilibre en 2030, sont supprimées.

En même temps, le gouvernement cantonal souligne qu'il se dessaisit du débat et des décisions sur le budget, et donc sur les coupes, en laissant tout pouvoir au Grand Conseil. Or, le Conseil d'État conserve de très nombreuses prérogatives. Il a de multiples et efficaces possibilités d'intervenir et de déterminer les décisions budgétaires, même pendant les travaux parlementaires. Du reste, l'an passé, il a retiré les mesures salariales à la veille du dernier débat du parlement, à mi-décembre. Cette apparente dépossession de sa mainmise sur le budget est donc une manœuvre.

En même temps, il maintient et réaffirme sa tentative d'intimider les grévistes et de les sanctionner dans les futurs moments de la lutte. Le Conseil d'État entend détruire toute portée effective à la décision de l'Organe de conciliation et d'arbitrage reconnaissant le conflit en cours pour rendre la grève illicite et illégale. Comme nous l'avons déjà dit, c'est la voie ouverte vers son interdiction. C'est ce que recherchent le Conseil d'État et une grande partie du Grand Conseil. Cette opération doit être dénoncée, combattue et vaincue. Il n'y a aucun élément de compromis possible ni de recul sur ce terrain.

La pression doit continuer, avec tous les moyens de la lutte, dont des grèves fortes et étendues, pour forcer la négociation. C'est est d'autant plus évident qu'un large regroupement au Grand Conseil entend étendre encore la portée des coupes. Il faut souligner l'importance de ce positionnement. Le « petit équilibre » pour le budget 2027 est à plus de

350 millions. C'est le déficit effectif. Il indique l'envergure de la manœuvre dont il n'est malheureusement qu'une partie.

Le paquet de 100 millions d'économies supplémentaires infligées au personnel du public et du subventionné suite à la baisse d'impôt de 12% ne constitue qu'un élément très partiel de l'austérité renforcée, en cours d'exécution. Le retour à l'équilibre budgétaire pour 2030 supposera une réduction du budget entre un et un milliard et demi supplémentaires.

Or, une faction parlementaire entend tout simplement opérer cette saignée et modifier structurellement l'envergure et les prestations de service public jusqu'à une mutilation décisive.

La réponse à ce projet par un surplus de négociation et de compromis entre les groupes parlementaires, sur le modèle du rabais fiscal de 7% voté par le Grand Conseil à la fin 2024 pour contrer l'initiative 12% avec l'insuccès que l'on sait (trop vite oublié sans doute), n'est pas acceptable pour le mouvement syndical. Un recul limité, voire insignifiant, sur les 100 millions d'économies assignées au personnel dans le projet de budget 2027, restera insuffisant.

Outre les revendications du mouvement de la jeunesse, les syndicats ont fixé trois revendications centrales :

1. Le refus de toutes les coupes.
2. L'utilisation de toutes les composantes de la fortune pour absorber le déficit, ainsi que pour éviter les coupes et les restructurations. Il faut y ajouter la recherche de nouvelles recettes pour augmenter les ressources publiques.
3. La défense intransigeante du droit de grève, de la liberté syndicale et des droits fondamentaux pour tous·tes les salarié·es du public et parapublic.

Il faut en ajouter une quatrième, dont le cours des événements révèle l'urgence :

4. La reconnaissance par l'employeur d'un droit de négociation touchant aux moyens de l'outil de travail de service public ainsi qu'aux conditions générales de travail. Cette revendication de droit à la négociation s'étend aux secteurs subventionnés, car l'État en est le dirigeant effectif, et pas seulement le subventionneur.

Pour livrer ce combat contre la politique d'austérité, qu'elle soit gouvernementale ou parlementaire, nous avons besoin de toutes les forces qui font leurs ces revendications et sont prêtes à lutter pour leur réalisation. Tel est le discriminant. Il n'y a d'unité que pour lutter. Il faut rassembler toutes celles et tous ceux qui luttent pour mettre la pression et pour l'emporter.

Nous connaissons nos adversaires et leurs projets. Nous appelons nos allié·es et ami·es à se positionner clairement, ou à dire s'ils·elles se tiennent dans le marais ou ailleurs, à une place moins dicible.